



**PRÉFET
DE L'ISÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Direction de la citoyenneté, de l'immigration et de l'intégration
Bureau de la vie démocratique
Section Élections politiques et professionnelles

**Arrêté n°38-2021- 05-06-00001 du 06 MAI 2021
fixant les dates de réunion et la composition de la commission de propagande
des élections départementales de juin 2021**

Le Préfet de l'Isère,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'ordre national du mérite,

Vu le code électoral et notamment ses articles R. 29 à R. 38 ;

Vu le décret n°2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux et régionaux ;

Considérant que dans le cadre de l'élection précitée, il y a lieu d'instituer une commission chargée d'assurer l'envoi et la distribution de tous les documents de propagande électorale ;

Considérant la désignation de la Première Présidente de la Cour d'appel de Grenoble et du Directeur d'Adrexo ;

VU l'arrêté préfectoral n° 38-2021-04-23-00007 du 23 avril 2021 fixant les dates limites de livraison des bulletins de vote et circulaires par les binômes de candidats en Isère ;

A R R E T E

ARTICLE 1er : En vue de l'élection des conseillers départementaux des 20 et 27 juin 2021, il est institué une commission de propagande compétente pour tous les cantons du département de l'Isère, chargée de l'envoi des bulletins de vote et circulaires des candidats.

ARTICLE 2 : Le siège de la commission est fixé à la Préfecture de l'Isère à Grenoble. Néanmoins, la commission se réunira également sur le site de mise sous pli, comme suit :

Date de la réunion	Lieu de la réunion	Objet de la réunion
10 mai à 9h00	Préfecture de l'Isère (Grenoble)	Installation de la commission et validation des projets de bulletins de vote et circulaires envoyés par les candidats
18 mai à 12h00	Site de mise sous pli et colisage (Rhône)	Validation des documents et des quantités livrés par les candidats pour le premier tour de scrutin
22 juin à 16h00	Site de mise sous pli (Isère)	Validation des documents et des quantités livrés par les candidats pour le second tour de scrutin

Tél : 04 76 60 32 86

Méi : pref-elections-politiques@isere.gouv.fr

Adresse, 12, place de Verdun, CS 71046

38021 Grenoble Cedex 01

ARTICLE 3 : La commission instituée par le présent arrêté est composée comme suit :

- Pour la réunion du 10 mai :
 - Virginie DURAND, Magistrate et Présidente de la commission, ou sa suppléante, Delphine HUMBERT.
 - Fabien NARDIN, représentant d'Adrexo, ou son suppléant, Anthony GEOFFRAY.
 - Madame Dominique ARRETE, représentant le Préfet de l'Isère, ou son suppléant, Maxime GAILLARD.
- Pour la réunion du 18 mai :
 - Sophie SOURZAC, Magistrate et Présidente de la commission, ou sa suppléante, Delphine HUMBERT.
 - Le reste sans changement.
- Pour la réunion du 22 juin :
 - Anne AUCLAIR RABINOVITCH, Magistrate et Présidente de la commission, ou sa suppléante, Delphine Humbert.
 - Le reste sans changement.

Le secrétariat de la commission sera assuré par Sandrine OSADA et Elise BUETAS, désignées par le Préfet.

ARTICLE 4 : Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Isère, le président et les membres de la commission sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet

Pour le Préfet, par délégation
Le Secrétaire Général

Philippe PORTAL